

# **PROCES VERBAL DU 20 OCTOBRE 2016**

## **COMMUNE DE SAINT-PERDON**

L'an deux mille seize, le vingt du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

Présents : M. Jean-Louis Darrieutort, Mme Régine Nehlig, M. Jean-Paul Darsaut, M. Didier Lartigue, M. Jean-Michel Dourthe, Mme Marie-Christine Cazenave, Mme Corine Lafitte, M. Cédric Barrouillet, Mme Hélène Dupin, Mme Élodie Dudon, Mme Odile Beneteau, M. Philippe Cabannes, M. Patrick Beuwsaert.

Excusé(es) ayant donné procuration: Mme Sandrine Casini à Mme Régine Nehlig, M. Sébastien Lanibois à M. Didier Lartigue, M. Ludovic Pastor à Mme Marie-Christine Cazenave, M. Sébastien Seigner à M. Jean-Louis Darrieutort.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Hélène Dupin

*Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.*

### **Ordre du jour :**

- 1) Elections des membres des diverses commissions communales
- 2) Election des délégués au SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes)
- 3) Modification des représentants auprès de la C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)
- 4) Election des délégués à la commission administrative de révision des listes électorales
- 5) Encaissement d'un chèque de caution suite au litige survenu lors d'une location de la salle polyvalente
- 6) Encaissement du chèque de caution en cas de litiges sur les locations des diverses salles communales
- 7) Versement du Fonds d'Amorçage pour l'année scolaire 2016/2017 auprès de Mont de Marsan Agglomération
- 8) Information sur le résultat de la Commission d'Appel d'Offre pour la réhabilitation des réseaux Centre Bourg (Eau et Assainissement)
- 9) Infos diverses

### **1) Elections des membres des diverses commissions communales**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 30 mars 2014 et comme le prévoit l'article L 2121-22 du CGCT le Conseil Municipal a décidé de créer la commission finances et que lors de sa séance du 11 avril 2014 et comme le prévoit l'article L 2121-22 du CGCT le Conseil Municipal a décidé de créer les commissions suivantes :

Commission des Travaux, Commission Urbanisme, Commission Scolaire Périscolaire et Extra-scolaire, Commission Action Sociale, Commission Environnement Espaces Verts et Forêts, Commission Culture, Commission Animation Communication et Vie associative.

Suite à des changements précédents intervenus dans le conseil municipal, plusieurs commissions ont déjà fait l'objet de modifications par délibérations des 12 août 2014 et 18 septembre 2015.

En raison des nouvelles démissions et des changements intervenus depuis lors au sein du Conseil Municipal notamment cette année, et pour répondre aux souhaits de certains conseillers d'intégrer certaines commissions, il est décidé à l'unanimité de reprendre la composition de l'ensemble des commissions existantes.

Afin de respecter la représentation proportionnelle telle que fixée dans les commissions instaurées après les élections municipales de 2014, au moins un membre de l'opposition (M. Beeuwsaert ou M. Seigner) siègera dans chaque commission, hormis dans la commission environnement où aucun d'eux n'a souhaité siéger.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre la commission scolaire et de la remplacer par la **commission jeunesse** qui étudiera à la fois les questions relatives à l'activité scolaire et à l'activité ados. Cette nouvelle commission remplace également la commission chargée du suivi du projet préados et ados créée lors du conseil municipal du 9 mars 2015.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer la **commission municipale des Finances**.

Sont candidats :

Sandrine Casini, Régine Nehlig, Jean-Paul Darsaut, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Ludovic Pastor, Elodie Dudon, Jean-Michel Dourthe, Odile Beneteau et Patrick Beeuwsaert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité : Sandrine Casini, Régine Nehlig, Jean-Paul Darsaut, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Ludovic Pastor, Elodie Dudon, Jean-Michel Dourthe, Odile Beneteau et Patrick Beeuwsaert.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer la **commission municipale des Travaux**.

Sont candidats :

Régine Nehlig, Jean-Paul Darsaut, Sandrine Casini, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Hélène Dupin, Ludovic Pastor, Philippe Cabannes et Patrick Beeuwsaert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité : Régine Nehlig, Jean-Paul Darsaut, Sandrine Casini, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Hélène Dupin, Ludovic Pastor, Philippe Cabannes et Patrick Beeuwsaert, membres de la commission municipale des travaux.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer la **commission municipale Urbanisme**.

Sont candidats :

Sandrine Casini, Régine Nehlig, Jean-Paul Darsaut, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Jean-Michel Dourthe, Hélène Dupin, Sébastien Seigner, Philippe Cabannes, Elodie Dudon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité : Sandrine Casini, Régine Nehlig, Jean-Paul Darsaut, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Jean-Michel Dourthe, Hélène Dupin, Sébastien Seigner, Philippe Cabannes, Elodie Dudon, membres de la commission municipale Urbanisme

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer la **commission municipale Action Sociale**.

Sont candidats :

Jean-Paul Darsaut, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Odile Bénéteau, Marie-Christine Cazenave, Jean-Michel Dourthe, Patrick Beeuwsaert, Ludovic Pastor, et Sébastien Seigner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité : Jean-Paul Darsaut, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Odile Bénéteau, Marie-Christine Cazenave, Jean-Michel Dourthe, Patrick Beeuwsaert, Ludovic Pastor, et Sébastien Seigner, membres de la commission municipale Action Sociale.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer la **commission municipale Environnement**.

Sont candidats :

Sébastien Lanibois, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Jean-Paul Darsaut, Didier Lartigue, Odile Bénéteau, Marie-Christine Cazenave, Jean-Michel Dourthe, Hélène Dupin, Corine Lafitte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité :

Sébastien Lanibois, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Jean-Paul Darsaut, Didier Lartigue, Odile Bénéteau, Marie-Christine Cazenave, Jean-Michel Dourthe, Hélène Dupin, Corine Lafitte.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer la **commission municipale Culture**.

Sont candidats :

Jean-Paul Darsaut, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Odile Bénéteau, Jean-Michel Dourthe, Hélène Dupin, Corine Lafitte, Patrick Beeuwsaert, Ludovic Pastor et Marie-Christine Cazenave.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité :

Jean-Paul Darsaut, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Odile Bénéteau, Jean-Michel Dourthe, Hélène Dupin, Corine Lafitte, Patrick Beeuwsaert, Ludovic Pastor et Marie-Christine Cazenave.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer la **commission municipale Animation, Communication et Vie associative**.

Sont candidats :

Didier Lartigue, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Jean-Paul Darsaut, Sébastien Lanibois, Cédric Barrouillet, Jean-Michel Dourthe, Elodie Dudon, Corine Lafitte, Philippe Cabannes et Sébastien Seigner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité :

Didier Lartigue, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Jean-Paul Darsaut, Sébastien Lanibois, Cédric Barrouillet, Jean-Michel Dourthe, Elodie Dudon, Corine Lafitte, Philippe Cabannes et Sébastien Seigner.

Monsieur le Maire demande qui est candidat pour intégrer la **commission municipale Jeunesse**.

Sont candidats :

Régine Nehlig et Sandrine Casini, Cédric Barrouillet, Elodie Dudon, Corine Lafitte, Hélène Dupin, Odile Beneteau, Patrick Beeuwsaert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité :

Régine Nehlig et Sandrine Casini, Cédric Barrouillet, Elodie Dudon, Corine Lafitte, Hélène Dupin, Odile Beneteau, Patrick Beeuwsaert.

## 2) Election des délégués au SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 11 avril 2014, il avait été procédé à l'élection des délégués au SYDEC (Syndicat d'Équipement des Communes des Landes).

Monsieur le Maire présente le SYDEC aux nouveaux conseillers. Créé en 1937, le Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) est un organisme public qui regroupe l'ensemble des communes landaises, des établissements de coopération intercommunale et le conseil général.

D'abord créé pour assurer la distribution de l'énergie électrique, d'autres compétences sont venues au fil du temps enrichir la palette de ses métiers. En effet, le SYDEC intervient aujourd'hui dans des domaines essentiels de la vie de tous les Landais, à savoir l'éclairage public, la distribution du gaz, la maîtrise des énergies, la production et l'exploitation de l'eau potable, l'assainissement collectif et individuel.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la démission de deux conseillers municipaux (un membre titulaire et d'un membre suppléant des délégués au SYDEC), et, étant donnée que Madame Casini, déléguée suppléante, souhaite laisser sa place à un autre conseiller municipal, il convient de pourvoir à l'élection d'un nouveau membre titulaire et d'un nouveau membre suppléant pour chaque compétence.

MM Jean-Paul Darsaut et Patrick Beeuwsaert se portent candidats pour la compétence énergie,  
MM Philippe Cabannes et Jean-Michel Dourthe se portent candidats pour la compétence assainissement.

L'élection s'est déroulée à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents	17
Nombre de bulletins dans l'urne	17
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	10
Nombre de voix	17

Monsieur le Maire proclame les membres élus délégués au SYDEC :

Membres élus	Titulaires/Suppléants	Nombre de voix
M. Jean-Paul Darsaut	Titulaire	17
M. Patrick Beeuwsaert	Suppléant	17
M. Philippe Cabannes	Titulaire	17
M. Jean-Michel Dourthe	Suppléant	17

M. Jean-Paul Darsaut a été élu délégué titulaire et Patrick Beeuwsaert a été élu délégué suppléant, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, et à l'unanimité, pour représenter la Commune au SYDEC pour la compétence énergie,

et

Philippe Cabannes a été élu délégué titulaire et a été élu délégué suppléant, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, et à l'unanimité, pour représenter la Commune au SYDEC pour la compétence assainissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **3) Modification des représentants auprès de la C.L.E.C.T. (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du du 21 mai 2014, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la C.L.E.C.T à savoir Monsieur Gilles Castaignède, représentant titulaire et Monsieur Didier Lartigue, représentant suppléant.

Depuis cette date Monsieur Gilles Castaignède, représentant titulaire de la C.L.E.C.T a démissionné de son poste de 2<sup>ème</sup> adjoint et a été remplacé par Madame Elodie Dudon (délibération du 28 juin 2016).

Monsieur le Maire rappelle la mission de cette commission qui est de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à cette dernière conformément au règlement intérieur adopté par la communauté d'agglomération en date du 27 septembre 2010.

L'adjoint en charge des finances, Mme Sandrine Casini souhaite occuper cette fonction afin de pouvoir évaluer les implications budgétaires des transferts vers la Communauté d'Agglomération sur le budget communal.

Monsieur Didier Lartigue souhaite occuper la fonction de représentant suppléant au sein de la CLECT.

L'élection s'est déroulée à bulletins secrets.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents	17
Nombre de bulletins dans l'urne	17
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	17
Majorité absolue	10
Nombre de voix	17

Mme Sandrine CASINI est désignée membre titulaire de la C.L.E.C.T.

M. Didier LARTIGUE est désigné membre suppléant de la C.L.E.C.T.

### **4) Election des délégués à la commission administrative de révision des listes électorales**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en vertu de l'article L 17 (L n° 75-1329 du 31 décembre 1975) du code électoral qu'une commission administrative, composée du Maire ou de son représentant, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou par le Sous Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance est chargée de la révision annuelle de la liste électorale.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 21 mai 2014 le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués à la commission administrative de révision des listes électorales.

En raison des démissions et des changements intervenus depuis lors au sein du Conseil Municipal notamment cette année, et pour répondre aux souhaits de certains conseillers d'intégrer cette commission, il est décidé à l'unanimité de reprendre la composition de la commission administrative de révision des listes électorales.

Sont candidats :

Régine Nehlig, Jean-Paul Darsaut, Sandrine Casini, Didier Lartigue, Sébastien Seigneur, Marie-Christine Cazenave, Ludovic Pastor, Patrick Beeuwsaert.

Sont candidats :

Régine Nehlig, Jean-Paul Darsaut, Sandrine Casini, Didier Lartigue, Sébastien Seigneur, Marie-Christine Cazenave, Ludovic Pastor, Patrick Beeuwsaert.

L'élection s'est déroulée à main levée à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE :

Régine Nehlig, Jean-Paul Darsaut, Sandrine Casini, Didier Lartigue, Sébastien Seigneur, Marie-Christine Cazenave, Ludovic Pastor, Patrick Beeuwsaert.

Membres de la commission administrative de révision des listes électorales.

## **5) Encaissement d'un chèque de caution suite au litige survenu lors d'une location de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un litige survenu lors de la location de la salle polyvalente le week end du 24 et 25 septembre 2016.

En effet, l'état des lieux de sortie réalisé le 26 septembre 2016 par l'employé communal en présence du locataire a révélé des dégradations importantes sur le matériel et un état de propreté de salle très insatisfaisant.

Monsieur le Maire propose d'encaisser le chèque de caution d'un montant de 400 € versé à l'occasion de la location de la salle, afin de couvrir les frais de remise en état de la salle polyvalente réalisé par les employés communaux.

Après en avoir délibéré, et au vu de l'état des lieux de location signé par les deux parties, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'encaisser le chèque de caution d'un montant de 400 € établi pour la location de la salle polyvalente le week-end du 24 et 25 septembre 2016, afin de couvrir les frais de remise en état de la salle polyvalente suite à la location des 24 et 25 septembre 2016.

- dit que cette recette sera encaissée aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## **6) Encaissement du chèque de caution en cas de litiges sur les locations des diverses salles communales**

Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 septembre 2014 relative aux tarifs de location des salles et du matériel communal, Monsieur le Maire propose d'encaisser dorénavant le chèque de caution des locations de salles et/ou du matériel communal dès lors que l'état des lieux fait apparaître des dégradations ou un état général non satisfaisant de la salle louée (salle insuffisamment nettoyée) ou que le matériel (tables, bancs et chaises) est rendu sale ou en mauvais état.

## **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :**

- d'encaisser systématiquement le chèque de caution versé à l'occasion de la location des différentes salles si celles-ci ne sont pas rendues dans un état correct tant au niveau du matériel qu'au niveau de la propreté de la salle,
- d'encaisser le chèque de caution du matériel dès lors que celui-ci est rendu sale ou en mauvais état.
- dit que l'état des lieux signés pour les locations de salles servira de justificatif,
- dit que cette recette sera encaissée aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### **7) Versement du Fonds d'Amorçage pour l'année scolaire 2016/2017 auprès de Mont de Marsan Agglomération**

Monsieur le Maire donne lecture d'une note de synthèse relative au Fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2016/2017

Note de synthèse :

Le conseil communautaire a voté le 2 décembre 2014 le transfert des compétences scolaire, périscolaire, extra scolaire et restauration des 18 communes du territoire vers la Communauté d'Agglomération « Le Marsan Agglomération ».

Chaque commune du Marsan Agglomération a mis en place, conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 ou 2014.

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un fonds exceptionnel visant à aider les communes à redéployer les activités périscolaires existantes : toutes les communes ayant décidé de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires se verront allouer une dotation forfaitaire de cinquante euros par élève.

Conformément aux engagements gouvernementaux, l'article 96 de la loi n°2014 -1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a instauré de manière pérenne un soutien financier aux communes et, lorsque la compétence relative aux activités périscolaires leur a été déléguée, aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui organisent des activités périscolaires.

Pour la campagne de versement 2016/2017 de ce fonds de soutien, la procédure de demande et de versement est inchangée : chaque commune doit faire sa déclaration et recevra directement les fonds selon les dispositions suivantes :

- un acompte au cours du dernier trimestre 2016
- le solde au cours du premier trimestre 2017

Toutefois, lorsque la compétence relative aux activités périscolaires a été déléguée à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes reversent ces fonds à l'EPCI.

**Oùï l'exposé de son rapporteur,  
Le Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de Marsan Agglomération, notamment l'article 5.C.6° relatif à l'exercice de la compétence « Actions dans le domaine scolaire, périscolaire et extrascolaire »,

Considérant que chaque commune doit reverser le fonds de soutien reçu au titre de l'aide au redéploiement des activités périscolaires à l'EPCI en charge des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires,

Décide de reverser au Marsan Agglomération l'acompte du fonds de soutien en 2016 et le solde du fonds de soutien en 2017;

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **8) Information sur le résultat de la Commission d'Appel d'Offre pour la réhabilitation des réseaux Centre Bourg (Eau et Assainissement)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres relative aux travaux de réhabilitation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement dans le bourg s'est tenue le 19 septembre 2016 à 15 heures en mairie en présence de Monsieur Terrabust du cabinet MERLIN.

Après discussion, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la **Société Nouvelle Boudé (S.N.B)** pour un montant de **248 051,05 € HT sans options**

Cette offre a été considérée comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans la consultation, à savoir 50% pour le prix, 50% pour les valeurs techniques.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré DECIDE**

- de retenir la proposition de la **Société Nouvelle Boudé** ZA 31 allée des artisans 40090 SAINT AVIT pour un montant de **248 051,05 € HT sans options**.

- dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits aux budgets Eau et Assainissement article 2315 Chapitre 23.

- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce marché.

Délibération approuvée à l'unanimité.

## **9) Infos diverses**

L'association aéromodélisme de Haut-Mauco va être dissoute et ne s'installera donc pas à Saint Perdon.

Culture :

Monsieur Jean-Paul Darsaut explique que Yann Queffelec a été reçu le 29 septembre 2016 par la médiathèque de Saint Perdon. L'écrivain a pris son repas sur place.

Il ajoute que le vendredi 28 octobre prochain à 18h30 à la salle Jean Bourlon aura lieu la deuxième rencontre sur la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale ayant pour thème : « La ligne de démarcation dans les Landes » et « Mémoires d'un prisonnier de guerre allemand à Saint Perdon ».

Monsieur Darsaut souhaiterait associer Brigitte, adjoint du patrimoine aux différents axes définis par la commission culture pour plus de fluidité dans son travail et dans les spectacles proposés.



**Accessibilité :**

La commission accessibilité a travaillé afin de prioriser les travaux à faire. Il faut désormais les consigner dans un tableau qui sera ensuite transmis à la Préfecture avec les demandes de dérogations.

**Plan Communal de Sauvegarde :**

Monsieur Darsaut explique que le travail sur ce dossier débutera le mois prochain avec la commission déterminée lors du précédent Conseil Municipal qui pourra être élargie.

**Travaux :**

*Vestiaires football* : Madame Nehlig explique que le carrelage vient d'être refait pour palier aux inondations dans les douches ainsi que la murette à côté des toilettes.

*Locaux associatifs* : Madame Nehlig explique qu'il manque juste le branchement de gaz et l'enrobé doit être fait dans la semaine à venir devant le local surf.

*Foyer ados* : un point d'avancement est fait sur la mise en place du Tag.

Il convient de prévoir une visite des vestiaires, des locaux associatifs, du foyer ados (tag) et du lotissement Catuhe pour lequel Monsieur le Maire a reçu une demande de rétrocession pour les voiries et espaces verts.

Monsieur Lartigue donne le compte rendu du travail effectué avec la commission animation et vie associative.

Il explique que lors de la prochaine réunion avec les associations sera présenté le point de la matinale des associations qui a eu lieu début septembre 2016, la présentation de la nouvelle tournée du bulletin associatif.

Monsieur Lartigue ajoute que le programme du Téléthon est en cours d'élaboration avec les associations et sera finalisé avec elles lors de la prochaine réunion prévue le 26 octobre prochain.

Il ajoute qu'il conviendra de mettre à jour la charte graphique du bulletin associatif.

Monsieur Lartigue indique qu'il conviendra de conventionner avec les associations pour l'utilisation des salles ce qui permettra une exonération de la taxe foncière.

**Scolaire :**

Madame Nehlig informe l'assemblée que le 1<sup>er</sup> Conseil d'Ecole a eu lieu le 17 octobre dernier.

202 enfants sont actuellement scolarisés à l'école de Saint Perdon.

Des dysfonctionnements sur l'alerte incendie ont été relevés.

Le budget fonctionnement de l'école est identique à celui de l'année passée, les TAP sont reconduits dans les mêmes conditions.

Madame Nehlig ajoute que les enfants travailleront sur le thème « corps et âme » cette année scolaire et participeront à plusieurs actions comme la récupération des piles usagées et la récupération des bouchons de bouteilles en plastique.

Les enfants des classes de CP et CE1 se rendent régulièrement à la piscine de Mont de Marsan.

A la demande des parents, Madame Nehlig informe l'assemblée qu'elle a fait une nouvelle demande à l'agglomération pour l'installation de stores à l'école en bois.

**Bureau des Maires :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents points abordés en bureau des maires à savoir :

La reconduction de la convention avec l'UPPA, l'aide à l'innovation thermique des habitations et des bâtiments des collectivités, la résolution de l'habitat insalubre, le transfert du Café Music de Mont de Marsan à l'agglomération du Marsan pour un montant de 178 766 €, la modification de la solidarité communautaire avec une diminution importante de cette dotation notamment pour les communes rurales et enfin la prise en charge des frais d'installation des containers enterrés.

**Association Ball Trap :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande effectuée par une association de Ball Trap située à Saint Sever, le Sydec peut intervenir pour l'électricité (travaux gratuits pour un bâtiment communal). Le

raccordement pour l'eau potable doit se faire à partir de la commune voisine de Campagne (chiffrage à établir pour paiement par l'association).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Jean-Louis DARRIEUTORT Maire	Sandrine CASINI Secrétaire de séance	Régine NEHLIG Adjointe au Maire	Jean-Paul DARSAUT Adjoint au Maire
Didier LARTIGUE Adjoint au Maire	Sébastien LANIBOIS Adjoint au Maire	Jean-Michel DOURTHE Conseiller	Marie-Christine CAZENAVE Conseillère
Corine LAFITTE Conseillère	Cédric BARROUILLET Conseiller	Hélène DUPIN Conseillère	Elodie DUDON Conseillère
Ludovic PASTOR Conseiller	Odile BENETEAU Conseillère	Philippe CABANNES Conseiller	Patrick BEEUWSAERT Conseiller
Sébastien SEIGNER Conseiller			